

HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{er} JANVIER 2017

Vente de locaux d'habitation et de murs commerciaux ou professionnels

Honoraires: 6 % maximum TTC du montant de la vente

Commission minimum: 8 000 € TTC

Tous nos prix affichés incluent la commission d'agence à la charge de l'acquéreur

Location de locaux d'habitation

12 euros par m² comprenant les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail

+ 3 euros par m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du bailleur

12 euros par m² comprenant les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail

+ 3 euros par m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire

Cession de droit au bail, vente de fonds de commerce

Honoraires: 10% maximum TTC du prix de cession

Commission minimum: 7 000 € TTC

Tous nos prix affichés incluent la commission d'agence, à la charge de l'acquéreur

Vente de Parkings

Honoraires: 10 % maximum TTC du prix de cession

Tous nos prix affichés incluent la commission d'agence, à la charge de l'acquéreur